

# Rapport d'évaluation

Plan d'action  
**FOUSSIER**



Juillet 2025

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise FOUSSIER dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

FOUSSIER			
Date d'adhésion au programme	11/06/2020	Date d'engagement dans le programme	15/06/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2022-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	Novembre 2024
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022 - 2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Aout 2025

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

# Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions .....	5
<b>II. Évaluation .....</b>	<b>6</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>8</b>
III.1 Améliorer la significativité du plan d'action.....	8
III.1.1 Préciser les effets des actions sur les facteurs d'érosion de la biodiversité.....	8
III.1.2 1.2 Étendre le périmètre des actions .....	8
III.1.3 1.3 Renforcer l'accompagnement des parties prenantes.....	8
III.1.4 1.4 Anticiper l'artificialisation des sols.....	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	9
III.2.1 Optimiser les indicateurs de suivi et d'impact.....	9
III.2.2 Augmenter la transparence sur les moyens mobilisés.....	9
III.2.3 Assurer une cohérence entre résultats et enjeux prioritaires.....	9
<b>IV. Synthèse des retours des relecteurs .....</b>	<b>10</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	FOUSSIER possède 71 magasins physiques et 3 entrepôts. Le siège social est situé à Allonnes (72).
<b>Secteurs d'activité</b>	FOUSSIER est un distributeur de fournitures techniques pour les métiers du Bâtiment et de l'Industrie. Ses activités regroupent : <ul style="list-style-type: none"><li>- La vente via des magasins physiques</li><li>- La vente via le site internet</li><li>- La fabrication de produits sur-mesure</li></ul>
<b>Chiffre d'affaires</b>	415 millions € (2022)
<b>Nombre d'employés</b>	1450 en 2023
<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.foussier.fr/">https://www.foussier.fr/</a>

## I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés

*L'entreprise n'identifie pas dans son état des lieux les principaux enjeux auxquels elle souhaite répondre (enjeux identifiés de l'entreprise).*

*D'après leur analyse de l'état des lieux, les évaluateurs proposent les enjeux suivants selon un ordre de priorité qui reste à confirmer par une analyse détaillée à établir par l'entreprise :*

- *Amélioration de l'efficacité énergétique ; poste fortement émissif de gaz à effet de serre*
- *Engagement d'une politique d'achats responsables pour répondre aux pressions destruction des habitats, exploitation des ressources, limitation des GES*
- *Optimisation de la logistique et des transports des commerciaux essentiellement pour réduire les GES*
- *Maximisation des process circulaires pour limiter les pressions sur les ressources et la pollution liée aux déchets*
- *Optimisation de la phase de fabrication pour limiter les pertes de matières premières et la production de déchets associés, ainsi que la consommation d'eau et les GES*
- *Réduction de l'impact lié à la phase d'utilisation des outils/équipements (énergie nécessaire, eau et pollution pour le nettoyage, etc.) et maximisation de leur durée de vie*
- *Artificialisation des sols avec la construction de nouveaux magasins et d'espaces de stockage*
- *La gestion des espaces verts possédés par l'entreprise*

## I.2 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Ensemble de l'entreprise :	
	-	3 entrepôts
	-	Locaux administratifs
	-	71 magasins
	-	Parcs véhicules des commerciaux

<b>Durée et période prévues pour la mise en œuvre</b>	4 ans
---	-------

<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	2	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	3
--	---	---	---

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Proposer minimum 10% de références éco-responsables au catalogue d'ici 2024
	2	Produire 30% de nos besoins en électricité d'ici 2026

### Observations

L'action 2 concerne les entrepôts logistiques.

<b>Action complémentaire</b>	3	Réaliser une étude protocolée biodiversité tous les 2 ans
	4	100% de nos salariés sensibilisés aux bons gestes (tri, consommation d'énergie, consommation d'eau) d'ici 2024
	5	Réalisation d'un atelier Fresque du Climat pour les membres du CODIR

### Observations

L'action 3 concerne les locaux administratifs.

## II. Évaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les évaluateurs tiennent à souligner la qualité et la clarté du plan d'action qui sait rester synthétique.

Points d'amélioration :

- *Evaluer les enjeux principaux de l'entreprise vis-à-vis de son impact sur la biodiversité, de ses dépendances et ses capacités de réponse.*

Les évaluateurs soulignent également la qualité du rapport de suivi qui est clair, pertinent et synthétique.

Points d'amélioration :

- *Préciser les scores obtenus par les références éco-responsables sur les différents critères établis*
- *Préciser les résultats de l'action complémentaire portant sur les inventaires biodiversité.*
- *Indiquer les moyens humains et financiers mobilisés pour la réalisation du plan d'action et si ceux-ci étaient conforme aux prévisions.*

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

##### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer	Exemplaire

##### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	A renforcer

### **II.1.3 Conclusion évaluative**

FOUSSIER, distributeur de fournitures techniques pour le Bâtiment et l'Industrie, compte 71 magasins, 3 entrepôts, et un siège social à Allonnes (72). Avec un chiffre d'affaires de 415 millions € en 2022 et 1 450 employés en 2023, ses activités incluent la vente en magasin, en ligne, et la fabrication sur mesure.

L'entreprise a formalisé une démarche RSE, publié un rapport de développement durable et adhéré à EcoVadis et au Global Compact.

FOUSSIER dépend des ressources naturelles (bois, eau) et des services écosystémiques comme la régulation des catastrophes et de l'eau. Elle identifie plusieurs impacts : consommation énergétique non renouvelable, pollution lumineuse et atmosphérique, consommation d'eau, et artificialisation des sols due à ses infrastructures.

Les enjeux prioritaires sont : améliorer l'efficacité énergétique, adopter des politiques d'achats responsables, optimiser logistique et fabrication, et limiter l'artificialisation des sols.

Couvrant l'ensemble de l'entreprise, ce plan sur 4 ans inclut deux actions principales : proposer 10 % de références éco-responsables d'ici 2024 et produire 30 % de ses besoins en électricité d'ici 2026. Trois actions complémentaires visent des inventaires biodiversité, la sensibilisation des salariés, et des ateliers pour le CODIR. L'action cœur de métier 1 est achevée, l'action cœur 2 de métier est en cours. Pour les actions complémentaires, une action est en cours de réalisation et les deux autres ont été réajustées.

#### Les principales qualités du plan d'action sont :

- Les actions cœur de métier répondent à des impacts identifiés et ont des objectifs mesurables avec un suivi régulier.
- Les échéances des actions sont temporellement cadrées, cohérentes et prévoient des étapes intermédiaires.
- L'entreprise montre une capacité d'ajustement de son plan d'action en fonction des résultats obtenus.

#### Les principaux points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont :

- Identifier les enjeux prioritaires de l'entreprise sur la biodiversité
- Proposer des actions sur une gestion bénéfique à la biodiversité sur les espaces verts de l'entreprise.
- Définir au moins une action pour réduire l'artificialisation des sols liée à la construction de nouveaux sites.
- Définir une action pour réduire l'impact lié à la phase d'utilisation et la fin de vie des produits
- Indiquer les moyens humains et financiers mobilisés pour la mise en œuvre du plan d'action.

#### Les principaux points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont

- Préciser l'additionnalité de l'action cœur de métier 1 par rapport aux actions réalisées précédemment.
- Étendre progressivement le critère "éco-responsable" à l'ensemble du catalogue.
- Ajouter des objectifs et indicateurs sur les actions cœur de métier permettant d'évaluer la diminution des facteurs de pression.
- Ajouter un indicateur de part de chiffre d'affaires réalisé par les produits "éco-responsable" qui permettra de mesurer leur impact réel.
- Sensibiliser davantage les clients à travers des informations claires et accessibles sur les bénéfices biodiversité des produits éco-responsables ainsi que l'impact environnemental des produits les plus vendus.
- Considérer un indicateur sur l'amélioration des pratiques suite à la sensibilisation des collaborateurs et de la direction.

#### Les principaux points d'amélioration pour consolider l'exemplarité sont

- Si pas déjà fait, poursuivre l'éco-conception en consultant des experts en éco-conception et des ingénieurs matériaux.

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

### III.1 Améliorer la significativité du plan d'action

#### ***III.1.1 Préciser les effets des actions sur les facteurs d'érosion de la biodiversité***

- Identifier et évaluer les enjeux spécifiques de l'entreprise sur la biodiversité
- Compléter l'analyse des impacts sur la biodiversité en les classant par type de facteur d'érosion (s'appuyer sur les 5 catégories de l'IPBES) ainsi qu'en identifiant à quelles étapes de la chaîne de valeur ces impacts interviennent
- Identifier les produits ou catégories de produits les plus impactant sur la biodiversité pour cibler des actions prioritaires
- Enrichir les critères pour définir un produit « éco-responsable » en précisant les réductions de pression sur la biodiversité
- Identifier les matières premières sensibles qui peuvent présenter un risque d'approvisionnement, afin de mieux cibler les pistes d'actions sur certains produits

#### ***III.1.2 1.2 Étendre le périmètre des actions***

- Étendre le périmètre du plan d'action pour cibler l'ensemble des sites de l'entreprise, notamment l'impact des nombreux magasins ainsi que l'ensemble des produits (avec par exemple une part globale de matériaux recyclés utilisés etc.)
- Proposer des actions spécifiques sur les espaces verts des magasins et entrepôts, axées sur une gestion favorable à la biodiversité. Par exemple une gestion sans produits phytopharmaceutiques, une gestion de la tonte différenciée, la mise en place de dispositifs d'accueil de la faune. Les magasins dans ou à proximité de zones naturelles sensibles doivent être priorisés. Des inventaires de la faune peuvent être réalisés pour mettre en place des actions adaptées.

#### ***III.1.3 1.3 Renforcer l'accompagnement des parties prenantes***

- Former les équipes de vente et les fournisseurs aux principes d'éco-conception et d'utilisation durable des matériaux pour être des relais auprès des clients
- Sensibiliser davantage les clients à travers des informations claires et accessibles sur les bénéfices biodiversité des produits éco-responsables ainsi que l'impact environnemental des produits les plus vendus.
- Définir au moins une action pour réduire l'impact lié à la phase d'utilisation des produits (par exemple proposer des produits moins consommateurs d'énergie, sensibiliser sur le bon entretien...) et inciter les clients à garder leurs produits plus longtemps en proposant par exemple un service de réparation et des pièces détachées, un service de location, une offre de seconde main...

#### ***III.1.4 1.4 Anticiper l'artificialisation des sols***

- Adopter une stratégie de construction intégrant à l'échelle de l'entreprise le principe de zéro artificialisation nette, en privilégiant des terrains déjà urbanisés pour toute extension future.

## **III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre**

### ***III.2.1 Optimiser les indicateurs de suivi et d'impact***

- Développer des indicateurs précis pour évaluer l'efficacité des actions, tels que :
  - o La part du chiffre d'affaires générée par les produits éco-responsables.
  - o Développer et suivre des indicateurs directement en lien avec les pressions sur la biodiversité ou sur l'état de la biodiversité
  - o La réduction globale de la consommation énergétique grâce aux énergies renouvelables.
  - o Les changements de pratiques observés chez les collaborateurs suite aux formations.

### ***III.2.2 Augmenter la transparence sur les moyens mobilisés***

- Préciser les ressources humaines et financières allouées dans la mise en œuvre de chaque action afin d'évaluer leur pertinence et garantir leur viabilité à long terme.

### ***III.2.3 Assurer une cohérence entre résultats et enjeux prioritaires***

- Associer les données obtenues des inventaires à des actions concrètes pour améliorer les pratiques et les performances environnementales.
- Inclure un volet spécifique sur la biodiversité dans les ateliers de sensibilisation et les événements dédiés aux parties prenantes internes et externes.
- Développer une stratégie d'entreprise cohérente intégrant la biodiversité comme une composante essentielle de la RSE, en alignant les actions sur les enjeux locaux et globaux identifiés.

## IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

Le jury souhaite encourager l'entreprise dans sa démarche et souligne l'importance de mieux identifier les enjeux prioritaires afin de cibler les actions prioritaires.

### RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury suggère de mentionner l'impact environnemental des produits les plus vendus et de clarifier quels sont les critères relatifs à la biodiversité dans le référentiel éco-responsable du catalogue (si pertinent renforcer les critères biodiversité et engager des analyses de cycle de vie).